

# CHARTE ÉTHIQUE, CERCLE AVENIR & PROGRÈS (CAP)

---

## Préambule

Le Cercle Avenir & Progrès (CAP) est un think tank citoyen, humaniste et indépendant, fondé à Paris en 2023. Il réunit des femmes et des hommes issus de la société civile pour penser et faire société autrement. Sa vocation est de contribuer au vivre-ensemble républicain, dans le respect de la dignité humaine et des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Cette charte énonce les principes éthiques qui guident les membres du CAP dans leurs réflexions, leurs prises de position et leurs actions publiques. Elle a pour but de garantir un espace de dialogue libre, rigoureux et bienveillant, fidèle à l'esprit républicain et à la responsabilité citoyenne.

## Article 1 — Humanisme

Chaque membre du CAP place l'humain au cœur de ses réflexions et de ses actions. L'humanisme, au sein du CAP, s'exprime par la conviction que toute politique, toute idée, tout projet doit viser à relier plutôt qu'à opposer. Faire société, c'est reconnaître la dignité de chacun et cultiver la fraternité comme horizon commun.

## Article 2 — Indépendance

Le CAP agit en toute indépendance politique, économique et religieuse. Ses prises de position servent l'intérêt général et non celui d'un parti, d'un groupe ou d'un individu. Cette indépendance intellectuelle et financière est la condition première de sa crédibilité et de sa liberté.

## Article 3 — Laïcité

Le CAP garantit un espace de dialogue neutre et respectueux des convictions de chacun. La laïcité y est vécue comme un cadre d'équilibre et de liberté, permettant à tous les citoyens de participer au débat public sur un pied d'égalité. Elle est un pilier essentiel pour faire société dans la diversité.

## **Article 4 — Responsabilité**

Les membres du CAP s'engagent à incarner les valeurs qu'ils défendent. Toute parole ou action publique menée au nom du Cercle doit refléter la cohérence, la probité et l'exemplarité que requiert le débat démocratique. Faire société, c'est penser pour agir, et agir avec conscience.

## **Article 5 — Ouverture et pluralisme**

Le CAP valorise la diversité des parcours, des disciplines et des sensibilités. La contradiction est accueillie comme une richesse, dès lors qu'elle s'exprime dans le respect mutuel. L'ouverture d'esprit est la condition du dialogue constructif et de l'intelligence collective nécessaire pour faire société durablement.

## **Article 6 — Confidentialité et loyauté**

Les échanges internes au CAP reposent sur la confiance et la discrétion. Chaque membre s'engage à respecter la confidentialité des travaux et à agir avec loyauté envers la communauté. Cette exigence garantit la sérénité du débat et la solidité du collectif.

## **Article 7 — Engagement citoyen**

Faire société, c'est aussi s'engager. Chaque membre du CAP contribue, selon ses compétences et ses moyens, à nourrir la réflexion, la transmission et l'action publique au service du bien commun. L'engagement se traduit dans la constance, la participation et le souci de laisser une empreinte utile pour la collectivité.

## **Conclusion**

Adhérer au CAP, c'est rejoindre une communauté de pensée et d'action unie par la conviction que faire société est une œuvre collective. C'est croire que l'avenir de la République se construit dans le respect, le dialogue et la responsabilité partagée.

« Penser le monde, c'est déjà y agir. » — Charte CAP

Adoptée à Paris, le 12 décembre 2023

Le Bureau du Cercle Avenir & Progrès (CAP)

Siège : 11, avenue d'Eylau — 75116 Paris

Contact : [communication@cercleaveniretprogres.org](mailto:communication@cercleaveniretprogres.org)